



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**MISSION DE COORDINATION**  
**INTERMINISTÉRIELLE**

**N° Spécial**

**29 septembre 2017**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial MCI du 29 septembre 2017**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>MISSION DE COORDINATION INTERMINISTERIELLE</b>	<b>Page</b>
MCI n° 2017-48	25.08.2017	Arrêté conjoint MCI portant désignation des membres du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS-TS)	3

MISSION DE COORDINATION INTERMINISTERIELLE

**Arrêté conjoint MCI n° 2017-48 du 25 août 2017 portant désignation des membres du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS-TS)**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

**ET**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE  
ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L6314-1 et R6313-1 et suivants ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU** le décret n° 2010-336 du 1<sup>er</sup> mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;
- VU** le décret n° 2010-809 du 13 juillet 2010 relatif aux modalités d'organisation de la permanence des soins ;
- VU** le décret n° 2010-810 du 13 juillet 2010 modifié relatif au comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires ;
- VU** le décret n° 2012-1331 du 29 novembre 2012 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France ;
- VU** le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine (hors classe) ;
- VU** les propositions des organismes dont les représentants sont membres du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires ;

**ARRÊTENT**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**: le comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et

des transports sanitaires des Hauts-de-Seine, coprésidé par le Préfet de ce département ou son représentant et le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France ou son représentant, est composé comme suit :

1) Représentants des collectivités territoriales :

a) Madame Alexandra FOURCADE, conseillère départementale, adjointe au Maire de Neuilly-sur-Seine ;

b) Madame Nicole GOUETA, maire de Colombes, titulaire, et Madame Nora DJELLAB, maire-adjointe de Colombes, suppléante ;

Monsieur Philippe JUVIN, maire de La Garenne-Colombes, titulaire, et Monsieur Xavier PINTA, conseiller municipal de la Garenne-Colombes, suppléant ;

2) Partenaires de l'aide médicale urgente :

a) Monsieur le docteur Thomas LOEB, directeur médical du SAMU-92, titulaire, et Monsieur le docteur Jérémie BOUTET, SAMU-92, suppléant ; Monsieur le docteur Philippe QUENTIN, médecin au sein de la structure mobile d'urgence et de réanimation pédiatrique (SMUR) de l'hôpital Antoine Béclère à Clamart, titulaire, et Monsieur le docteur Gilles JOURDAIN, responsable de l'UF SMUR Pédiatrique, hôpital Antoine Béclère à Clamart, suppléant ;

b) Madame Sabine DUPONT, directrice de l'hôpital Beaujon à Clichy, et Monsieur Aymeric CHAUCHAT, directeur de l'hôpital Louis-Mourier, suppléant ;

d) Monsieur le Général de Brigade Philippe BOUTINAUD, commandant la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris ;

e) Monsieur le médecin des armées Xavier LESAFFRE, adjoint au chef de la coordination médicale, service de santé et de secours médical de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, titulaire, et Monsieur le médecin en chef Olivier STIBBE, chef de la coordination médicale, service de santé et de secours médical de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, suppléant ;

f) Monsieur le chef de bataillon Laurent REYSSIER, chef de la Section Opérations Instruction, titulaire, et Monsieur le capitaine Florent CHALMANDRIER, adjoint au chef de la Section Opérations Instruction, suppléant ;

3) Membres nommés sur proposition des organismes qu'ils représentent :

a) Monsieur le docteur Armand SEMERCIYAN, titulaire et Monsieur le docteur Richard BERTRANDON, suppléant, représentant le Conseil départemental de l'Ordre des médecins des Hauts-de-Seine ;

b) Monsieur le docteur Stéphane LANDAIS, Monsieur le docteur Jean-Luc LEYMARIE, Monsieur le docteur Bruno DELOFFRE et Madame le docteur Lucie JOUSSE, représentant l'Union Régionale des Professionnels de Santé Médecins Libéraux ;

c) Monsieur le docteur Eric RAJCA, titulaire, et Monsieur le docteur Gérard BLEICHNER, suppléant, représentant la délégation départementale des Hauts-de-Seine de la Croix-Rouge Française ;

d) Non désignés : le représentant de l'Association des médecins urgentistes de France (AMUF)

et le représentant du SAMU-Urgence de France ;

e) Non désigné : le représentant du Syndicat des urgentistes de l'hospitalisation privée (ADUHP-SNUHP) ;

f) Monsieur le docteur Daniel MONIE, médecin généraliste, titulaire, et Monsieur le docteur Michel BAER, suppléant, représentant l'Association de permanence des soins «AMU-92» ; Monsieur le docteur Gilles BARDIN, titulaire, représentant l'association « SOS 92 Garde et Urgences médicales » ; Monsieur le docteur Jean-Paul HAMON, médecin libéral à Clamart, titulaire, et Monsieur Gilles ARNAUD, suppléant, représentant l'association « ADOPDS92 » ; Monsieur le docteur Didier FAGEGALTIER, médecin au SAMU 92, titulaire, et Madame le docteur Nathalie BOULET, médecin, représentant l'association « AMLPDSA » ;

g) Madame Brigitte De LA LANCE, directrice du Centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre, représentant la Fédération Hospitalière de France (FHF) ;

h) Monsieur Alexandre BREIL, directeur de l'hôpital privé d'Antony, titulaire et Monsieur le docteur Claude DUBOIS, Centre Chirurgical Ambroise Paré, suppléant, représentant la Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP) ; Madame Caroline ZANKER, chef de service des urgences de l'Institut hospitalier Franco-Britannique, titulaire, représentant la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne (FEHAP) ;

i) Monsieur Jean-Philippe ADERIC, gérant à Vanves, titulaire, représentant la Chambre Nationale des Services d'ambulances (CNSA) ; Monsieur Kamel BOUSTAOUI, gérant à Clamart, titulaire, et Monsieur Mustapha ZORELI, gérant à Clichy, suppléant, Monsieur Frédéric LEFEVRE, gérant à Clamart, titulaire, et Monsieur Alexandre LEFEVRE, gérant à Clamart, suppléant, représentant la Fédération Nationale des Artisans Ambulanciers (FNAA) ; Monsieur Patrick RAYMOND, gérant à Nanterre, titulaire et Monsieur Robert BIANEY, gérant à Rueil Malmaison, suppléant, représentant la Fédération Nationale des Ambulanciers Privés (FNAP) ;

j) Monsieur Sullivan TEBOUL, gérant à Gennevilliers, titulaire, et Monsieur Faicel SLIMANI, suppléant, représentant l'Association départementale de transports sanitaires d'urgence (ATSU 92) ;

k) Monsieur Hervé ZIBI, pharmacien d'officine à Issy-les-Moulineaux, titulaire, et Madame Christiane BEAU, pharmacien d'officine à La Garenne-Colombes, suppléante, représentant le Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens d'Ile-de-France ;

l) Madame Frédérique POULAIN-BON, pharmacien d'officine à Meudon, titulaire et Madame Béatrice CLAIRAZ-MAHIOU, pharmacien d'officine à Châtenay-Malabry, suppléante, représentant l'Union Régionale des Professionnels de Santé Pharmaciens d'officine ;

m) Madame Frédérique SARRAN, pharmacien d'officine à Chaville, titulaire, et, Madame Stéphanie DAURIAC, pharmacien d'officine à Boulogne, suppléante, représentant la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France (FSPF) ;

n) Monsieur le docteur Georges HANAU, titulaire, et Monsieur le docteur Gérard BEDJAI, suppléant, représentant le Conseil Départemental de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes (CDOCD 92) ;

o) Monsieur le Docteur Thomas HAMON, chirurgien-dentiste à Meudon-la-Forêt, titulaire, représentant l'Union Régionale des Professionnels de Santé Chirurgiens-Dentistes ;

4) Représentant des associations d'usagers :

Monsieur Jean-Luc PLAVIS, titulaire, représentant le Collectif Inter Associatif sur la Santé Ile-de-France (CISS-IDF) ;

**ARTICLE 2 :** les représentants des collectivités territoriales sont nommés pour la durée de leur mandat. Les autres membres du comité sont nommés pour une durée de trois ans.

**ARTICLE 3 :** le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux formé devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise sis 2, boulevard Hautil à Cergy (95000), dans le délai de deux mois à compter de sa notification. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de sa publication.

**ARTICLE 4 :** l'arrêté conjoint MCI n° 2017-01 du 03 janvier 2017 fixant la composition du CODAMUPS-TS des Hauts-de-Seine est abrogé ;

**ARTICLE 5 :** le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine et le directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la région Ile-de-France et de la préfecture des Hauts-de-Seine et notifié aux intéressés.

Nanterre, le 25 août 2017

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

Le Préfet des Hauts-de-Seine

Christophe DEVYS

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale  
Cellule CRD - DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>